

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro PP14-2026, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'assouplir les dispositions applicables aux aires de chargement et de déchargement des véhicules, d'agrandir la zone résidentielle GG11R à même une partie de la zone résidentielle GG05R, d'autoriser, en usage limité, les établissements d'enseignement et les services municipaux dans les zones industrielles FG05I, HG02I, IG01I, IG02I, IG03I, IG04I et JG01I et JF01I et d'assujettir l'ensemble de la zone industrielle FG05I aux dispositions sur l'affichage du groupe de zones « Industriel » »

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 4 mai 2026, a adopté le premier projet de règlement numéro PP14-2026, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'assouplir les dispositions applicables aux aires de chargement et de déchargement des véhicules, d'agrandir la zone résidentielle GG11R à même une partie de la zone résidentielle GG05R, d'autoriser, en usage limité, les établissements d'enseignement et les services municipaux dans les zones industrielles FG05I, HG02I, IG01I, IG02I, IG03I, IG04I et JG01I et JF01I et d'assujettir l'ensemble de la zone industrielle FG05I aux dispositions sur l'affichage du groupe de zones « Industriel » ».

2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 20 mai 2026, à compter de 18 h 30**, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale, Granby. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

3. Que l'objet du projet de règlement est d'adopter certaines modifications au Règlement numéro 0663-2016 de zonage, afin :

- d'assouplir les dispositions applicables aux aires de chargement et de déchargement des véhicules;
- d'agrandir la zone résidentielle GG11R à même une partie de la zone résidentielle GG05R (secteur situé à l'est de la route Jean-Lapierre et au sud de la rue Lindor);
- d'autoriser, en usage limité, les établissements d'enseignement et les services municipaux dans les zones industrielles suivantes :
 - FG05I (secteur situé au sud de la piste cyclable « La route des Champs » et à l'ouest de la route Jean-Lapierre);
 - HG02I (secteur situé au sud de la rue Cowie, à l'ouest de la route Jean-Lapierre et de part et d'autre de la rue du Luxembourg);
 - IG01I (secteur situé de part et d'autre des rues du Luxembourg et Omer-Deslauriers);
 - IG02I (secteur situé au sud de la rue Cowie, à l'ouest de la rue J.-A.-Bombardier et de part et d'autre de la rue Bousquet);
 - IG03I (secteur situé au nord de la rue André-Liné, au sud de la rue Cowie, à l'est de la route Jean-Lapierre et à l'ouest de la rue Georges-Cros);
 - IG04I (secteur situé à l'est de la route Jean-Lapierre, au sud de la rue André-Liné et au nord de la piste cyclable « La Montérégiade »);
 - JF01I (secteur situé au nord de la piste cyclable « La Montérégiade » et de part et d'autre des rues Arthur-Danis et Karel-Vélan); et
 - JG01I (secteur situé entre la piste cyclable « La Montérégiade » et la rivière Yamaska et de part et d'autre du boulevard Industriel).
- d'assujettir l'ensemble de la zone industrielle FG05I aux dispositions sur l'affichage du groupe de zones « Industriel ».

4. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter concernées.

5. Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, au 87, rue Principale, à Granby, aux heures ordinaires de bureau.

6. Que ce projet de règlement ainsi qu'une capsule vidéo expliquant brièvement ce projet sont disponibles sur le site web de la Ville au www.granby.ca/fr/avis-publics, sous la rubrique « Assemblée publique de consultation ». Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 afin d'obtenir une copie de ce projet.

Donné à Granby, ce 8 mai 2026.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 8 mai 2026, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 8 mai 2026.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland